

**DELIBERATION N° 19/171 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION DE LA CHARTE EN FAVEUR DE L'EMPLOI LOCAL
EN CORSE**

SEANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 mai 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Danielle ANTONINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. François BENEDETTI à Mme Julie GUISEPPI
M. François BERNARDI à M. Paul MINICONI
M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Laura Maria POLI

ETAIT ABSENT : M.

Pierre POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse, amendé,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

CONSIDERANT que la situation du chômage et de l'emploi est une des principales préoccupations des Corses et une priorité des institutions de la Corse.

CONSIDERANT l'action de la Collectivité de Corse et les décisions de l'Assemblée de Corse dans le domaine social.

CONSIDERANT la persistance d'un chômage élevé depuis une dizaine d'années s'établissant, selon les derniers chiffres de Pôle Emploi, à 22 470 demandeurs d'emploi dont 7 230 inscrits depuis plus d'un an

CONSIDERANT que l'augmentation de la population corse est due à un solde migratoire positif, non à un solde naturel, et que l'excédent migratoire concerne les arrivées de jeunes ménages avec enfants.

CONSIDERANT que 58 % de la croissance de la population active est liée à l'arrivée de nouveaux habitants. Sans cette migration, la population âgée de 15 à 64 ans aurait diminué de 2 700 individus entre 2006 et 2011.

CONSIDERANT qu'entre 2006 et 2013, alors que l'emploi total continue à augmenter à un rythme lent, la croissance de la population active se poursuit à un rythme plus soutenu, représentant un apport de 2600 actifs supplémentaires par an sur le marché du travail insulaire qui est isolé et fermé.

CONSIDERANT que l'arrivée de nouveaux résidents accentue le caractère présentiel de l'économie corse. En moyenne sur l'année, la population touristique représente 26 % de la population résidant dans l'île. Cette proportion importante peut représenter une source d'insécurité pour l'économie, dans la mesure où elle la soumet à la volatilité des consommateurs due soit aux changements d'habitudes, soit à l'évolution de la conjoncture internationale.

CONSIDERANT que le caractère présentiel est une protection en période de crise économique, mais qu'en cas de reprise, il peut constituer un frein au développement économique.

CONSIDERANT que le marché du travail insulaire n'arrive pas à intégrer le surcroît d'actifs.

CONSIDERANT le poids de la saisonnalité dans l'économie corse qui implique pour les salariés occupant ces emplois une discontinuité récurrente de leurs activités et de leurs revenus, voire de leurs couvertures sociales.

CONSIDERANT le recours croissant à l'emploi détaché en Corse.

CONSIDERANT que la charte est un moyen de favoriser de l'emploi local. A l'île de la Réunion, le 11 juin 2015, après un rapport du député Patrick Lebreton, une « charte pour l'emploi local » a été signée par le Préfet, Pôle Emploi et neuf entreprises. La signature s'est faite en présence du Premier ministre Manuel Valls.

CONSIDERANT la consultation entamée par la Présidence de l'Assemblée de Corse le 29 mars 2016, menée auprès des différents acteurs économiques, associations, représentants consulaires, syndicats de secteurs, de salariés, d'étudiants et patronaux et ayant abouti à la rédaction d'une version aboutie de la charte en juillet 2017, étant entendu qu'elle demeure un document évolutif et que le comité qui sera chargé de son suivi, pourra l'amender.

CONSIDERANT que la charte est complémentaire au statut fiscal et social.

CONSIDERANT le contexte économique et politique européen et international.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (41 voix POUR : les représentants des groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera » et « Partitu di a Nazione Corsa » et M. Pierre GHIONGA, représentant du groupe « La Corse dans la République » ; 15 voix CONTRE : les représentants des groupes « Per l'Avvene » et « La Corse dans la République » ; 6 Non-participations : les représentants du groupe « Andà per dumane »),

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la « Cartula Impiegu lucale », charte signée par différentes institutions et acteurs économiques et sociaux.

ARTICLE 2 :

SOUHAITE que ce dispositif puisse se traduire par des engagements opérationnels en faveur de l'emploi local, dans le respect des textes applicables à la matière.

ARTICLE 3 :

INSTITUE un comité de suivi de la charte, chargé de formuler des propositions en ce sens.

ARTICLE 4 :

DIT que ce comité de suivi sera co-présidé par le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'Assemblée de Corse et composé comme suit :

- Président du CESEC,
- Président de l'ADEC,
- Présidents des groupes politiques de l'Assemblée de Corse,
- Un représentant par syndicat de salariés signataire de la charte,
- Dix représentants des autres signataires de la charte,
- Deux représentants de l'Assemblea di a Giuventù.

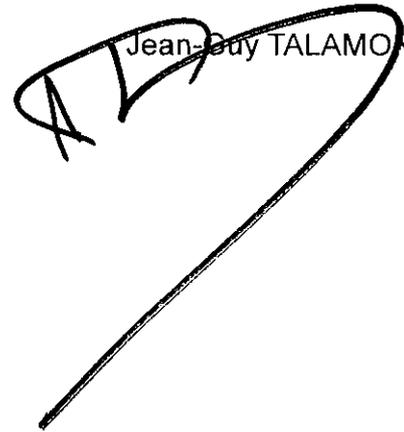
ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 23 mai 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the left.



Cartula Impiegu lucale

Charte pour l'emploi local en Corse in Corsica





U Presidente

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Objet : Adoption de la Charte en faveur de l'emploi local en Corse

La situation du chômage et de l'emploi est une des principales préoccupations des Corses et une priorité des institutions de la Corse.

La structure de l'économie et de la démographie en Corse est peu favorable aux conditions d'emploi : la tertiarisation est très importante, le tissu économique est émietté, la saisonnalité est forte, l'économie est de type « présentiel » et le taux de chômage reste élevé. Pourtant, comme le démontre le solde migratoire positif, la Corse est une terre attractive, particulièrement pour les jeunes ménages avec enfants.

Les études de l'Insee tordent, en effet, définitivement le cou à l'idée selon laquelle la Corse ne recevrait que des retraités. Le solde migratoire annuel est constamment positif, se stabilisant aux alentours de 4000 nouveaux résidents.

La croissance de la population en raison soit de l'afflux saisonnier, soit du solde migratoire positif, renforce le caractère présentiel de l'économie corse en orientant les activités économiques principalement vers la satisfaction des besoins de la population. Ainsi entre 2006 et 2013, le nombre d'emplois augmente de 14%, soit 15 000 emplois de plus pour la période. La majorité des emplois créés l'a été dans les secteurs du commerce, du tourisme (hébergement et restauration), de l'aide à la personne et de la construction.

L'accroissement de la population pourrait contribuer d'une certaine manière à augmenter la richesse de la Corse. Mais, en même temps que la population, en particulier la population active, a cru, le nombre de demandeurs d'emploi a explosé. Le marché de l'emploi corse se caractérise donc par un paradoxe : le nombre d'emplois augmente en dix ans mais le nombre de chômeurs ne cesse de progresser au cours de la même période.

Depuis plusieurs années, la Corse est ainsi prise dans un cercle vicieux : plus elle est attractive, plus la situation des Corses se dégrade. D'ailleurs l'enthousiasme du directeur de la Banque de France qui faisait état dans un article de *Corse matin* du 22 février 2018 d'une « embellie vigoureuse » de l'économie corse, doit être tempéré par le fait que le chômage, lui, ne connaît toujours pas de diminution et que 20% de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Ce cercle, qui est une particularité du marché de l'emploi insulaire, deviendra à terme insupportable socialement. Depuis un certain nombre d'années les effets se font sentir dans le quotidien des Corses et le mouvement de novembre 2018 dit des « gilets jaunes » en fut l'expression paroxystique. Dès leur arrivée aux responsabilités, les responsables de la Corse avaient pris un certain nombre de mesures¹ visant à lutter contre la pauvreté. Ils ont aussi formulé des propositions de solutions aux problèmes récurrentes des prix des carburants et de l'alimentation², tout en votant le principe de la création d'un fonds de dotation pour traiter les urgences sociales³.

En créant les conditions pour l'essor d'une économie productive créatrice d'emplois, il convient de rationaliser les différentes actions publiques pour un meilleur appariement entre l'offre et la demande, entre les besoins et les formations ; de rendre transparent le marché de l'emploi, en faisant en sorte que les opportunités d'emploi et les potentialités de développement bénéficient prioritairement aux Corses. Ce mouvement doit nécessairement accompagner l'évolution de l'économie corse vers la création d'emplois qualifiés en s'appuyant en cela sur une politique fiscale et sociale adaptée.

Les effets conjugués et annoncés de la mondialisation et de la révolution technologique suscitent des craintes, de la précarité parfois, et plus souvent encore, un rejet conjugué des institutions et des élus. L'idée selon laquelle il n'y aurait aucune alternative réaliste aux effets de la mondialisation, que celle-ci serait naturellement ultra-libérale est développée depuis les années quatre-vingt. Ce renoncement des politiques face au principe du moins-disant est perçu comme un chantage injuste et inégalitaire. Il explique les différentes crises politiques, de la paralysie de l'Union européenne à la montée des populismes, en passant par le mouvement des gilets jaunes. Le point commun de tous ces mouvements est qu'ils se fondent sur une

¹ Délibération 17/076 du 30 mars 2017 de l'Assemblée de Corse portant adoption du plan de lutte contre la précarité. Délibération 17/080 du 31 mars 2017 de l'Assemblée de Corse portant création de la « Carta Ritirata ».

² « Conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de Corse dans le domaine économique et social » lancée en décembre 2018, première réunion le 14 janvier, résolution solennelle de l'Assemblée de Corse votée au cours de la séance des 21 et 22 février, portant le principe de l'allègement de la fiscalité sur les carburants et celui d'un accord avec la grande distribution pour la constitution d'un panier de produits de première nécessité.

³ Délibération 18/257 du 21 décembre 2018 de l'Assemblée de Corse votant le principe de la création d'un fonds de dotation nommé « Fonds social de solidarité ».

demande de retour du politique pour protéger, pour accompagner, et non pour subir ou pour contempler les dégâts causés par une mondialisation rejetée car trop brutale. Alors que le Brexit marque un tournant dans l'histoire de l'Europe, il en va de la cohésion sociale à l'échelle de nos territoires, comme de la cohésion politique de notre continent. La Corse ne va pas enrayer à elle seule les mécanismes et les traités mis en place à l'échelle internationale par l'OMC ou par l'UE. Elle doit cependant apporter sa contribution démocratique à la transition écologique par un accroissement des productions locales, dans l'agriculture comme dans l'industrie, par une meilleure formation de ses jeunes et de ses actifs, par une plus grande qualification de ses emplois pour adapter ses formations aux emplois de demain dont nous souhaitons que leur valeur ajoutée soit supérieure à celle d'aujourd'hui.

Aussi bien les transformations globales de l'économie, les caractéristiques et mutations du marché de l'emploi, la structure du tissu productif que l'état de la formation, motivent la mise en œuvre de la Charte en faveur de l'emploi local. Celle-ci marque, par ailleurs, l'engagement des institutions de la Corse pour que la politique de développement économique et social qu'elles ont initiée, soit profitable aux Corses.

Les premières signatures ont eu lieu à Bastia le 24 mai 2017 puis à Ajaccio le 18 juillet 2018. Dès lors le Préfet de Corse et la DIRECCTE ont contesté son principe en avançant que la charte pouvait être discriminatoire. Cette affirmation paraît radicalement fautive compte-tenu de l'existence de chartes similaires à Paris ou dans l'île de La Réunion. Elle est d'autant plus surprenante que, lors de la première réunion le 29 mars 2016, le Directeur régional de Pôle emploi s'était déclaré favorable à la charte et le Recteur de l'Académie avait marqué sa solidarité à la démarche⁴.

⁴ https://www.corse.fr/impiegulocale/Concertation-Emploi-Local-Videos-du-debat_a28.html

CONTEXTE DE LA CHARTE EN FAVEUR DE L'EMPLOI LOCAL

Le marché de l'emploi en Corse

■ La prépondérance de l'emploi public

Le poids de l'emploi public est important. Fin 2012, les trois fonctions publiques, d'Etat, hospitalière et territoriale, comptaient 29 910 agents en Corse, soit 28% de l'emploi salarié, 7 points de plus que le niveau français⁵. Ce poids marque encore les esprits et les mentalités. Par le passé, l'emploi public a pu représenter une possibilité de débouché professionnel, voire de refuge, pour plusieurs générations de Corses, le préférant à l'emploi privé ou à l'entreprise car mieux sécurisé et protégé. Or cette source d'emploi est en voie de raréfaction du fait de la pression qui pèse sur les finances publiques.

Outre la dématérialisation des actes administratifs qui bouleversera l'accès aux services publics, les trois fonctions publiques seront appelées à évoluer dans les toutes prochaines années. De nombreux départs à la retraite sont à prévoir. En effet, la fonction publique dans sa totalité compte 16,3% de seniors (plus de 55 ans) : un salarié sur cinq dans la fonction publique territoriale, 16,4% dans la fonction publique hospitalière et 14,6% dans la fonction publique d'Etat⁶. Cela ne sera pas sans conséquences sur l'évolution des métiers et des compétences.

■ Le poids de la saisonnalité

Le modèle économique est fortement dépendant de la saisonnalité, en raison de la prééminence du tourisme. Avec des dépenses avoisinant les 2,5 milliards d'euros en 2011⁷, le tourisme pèse près d'un tiers du PIB de la Corse.

La fréquentation touristique et les dépenses qui y sont associées, génèrent indéniablement un surplus d'emplois : en moyenne annuelle 11 500 emplois salariés et non-salariés, mais avec une très forte variation. Le volume de l'emploi touristique est multiplié par 3,6 entre le mois de janvier et le mois d'août⁸.

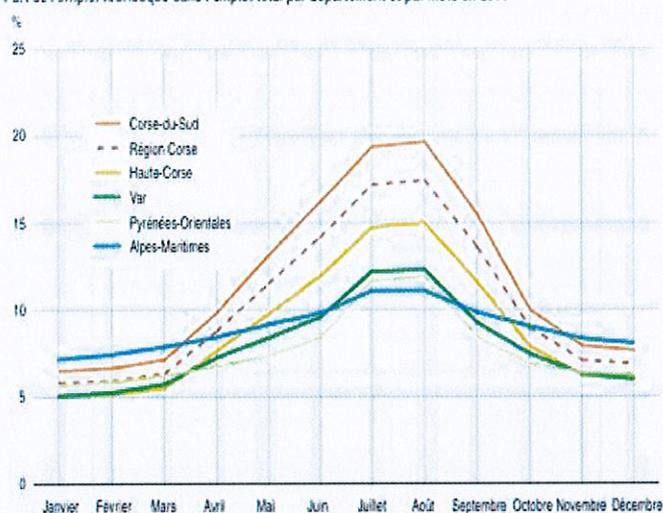
⁵ Insee Analyses n°3 paru le 17 décembre 2014.

⁶ Insee Analyses n°3 paru le 17 décembre 2014.

⁷ Insee Dossier Corse, Le poids du tourisme dans l'économie corse, n°2 Octobre 2015.

⁸ Insee Dossier Corse, Le poids du tourisme dans l'économie corse, n°2 Octobre 2015.

Part de l'emploi touristique dans l'emploi total par département et par mois en 2011



Source : Insee, DADS 2011, Accès 2011

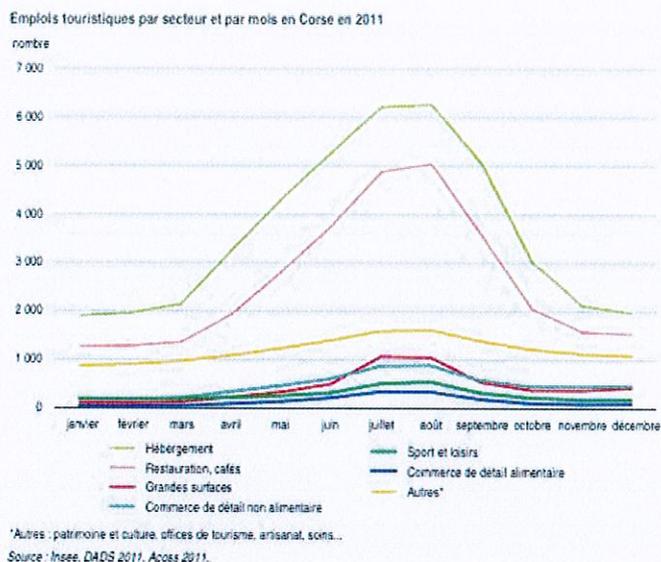
Les métiers et les carrières liés au tourisme demeurent faiblement attractifs. Les emplois « saisonniers » se caractérisent à la fois par la non-permanence (durée limitée) et par la récurrence : l'activité à laquelle ils correspondent, existe uniquement pendant une période de l'année et se répète chaque année à la même période. Les salariés qui occupent ces emplois font ainsi face à la discontinuité de leurs activités et de leurs revenus, voire de leurs couvertures sociales. Pourtant les emplois de serveur et serveuse, cuisinier ou aide cuisinier (cuisinière) et employé(e) de l'hôtellerie, sont les plus fréquemment recherchés par les employeurs : une offre d'emploi sur quatre déposée à Pôle emploi concerne l'un de ces quatre métiers⁹. Pour les emplois marqués par la saisonnalité, il est donc nécessaire de mettre en place un dispositif de sécurisation du parcours individuel.

D'autant que la saisonnalité a un impact sur les besoins en main d'œuvre exprimés par les employeurs¹⁰. En 2018, 21 823 projets d'embauches ont été déclarés à Pôle emploi pour toute la Corse, représentant en moyenne 69,1% d'emplois saisonniers et un taux moyen de difficulté de recrutement de 49,3%.

Les métiers les plus demandés sont serveurs (2 238), employés de l'hôtellerie (1 550), cuisiniers (1 700), apprentis de cuisine et employés de la restauration (1 119), soit 30% des intentions d'embauche. Dans le même temps, le taux moyen de difficultés de recrutement pour ces quatre catégories d'emplois, se situe au-dessus de la moyenne insulaire à 52,9%.

⁹ <http://www.corse-competences.fr/docs/OREFETUDESSECTORIELLES/Region%20Corse.pdf>, page 5.

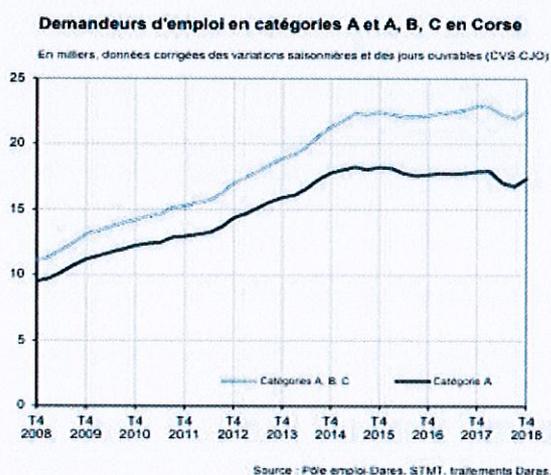
¹⁰ <http://statistiques.pole-emploi.org/bmo/geo?fa=94&le=0&nb=0&pp=2018>



■ La persistance du chômage

La hausse du chômage est continue depuis 10 ans¹¹. Jusqu'en 2005 on observe une relative stabilité du taux de chômage avec une tendance à la baisse entre octobre 2005 et mars 2008.

Les chiffres oscillent entre la limite basse de 11 970 demandeurs d'emploi en mai 2003 et la limite haute de 15 730 demandeurs d'emploi en janvier 2000, la moyenne se situant aux alentours de 13 500 demandeurs d'emploi. C'est encore à ce niveau moyen que se situe le nombre de demandeurs d'emploi jusqu'en janvier 2010. A partir d'août 2008 la tendance va s'établir à la hausse et le nombre de demandeurs d'emploi ne va plus jamais cesser de croître. Dès août 2010, le nombre de demandeurs d'emploi va s'éloigner de la moyenne et s'installer définitivement dans une hausse continue pour atteindre en décembre 2017, 23 100 demandeurs d'emploi.



¹¹ www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001711441# et http://corse.direccte.gouv.fr/sites/corse.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/donnees_regionales_corse-4eme_trimestre_2018-2.pdf consultation mars 2019.

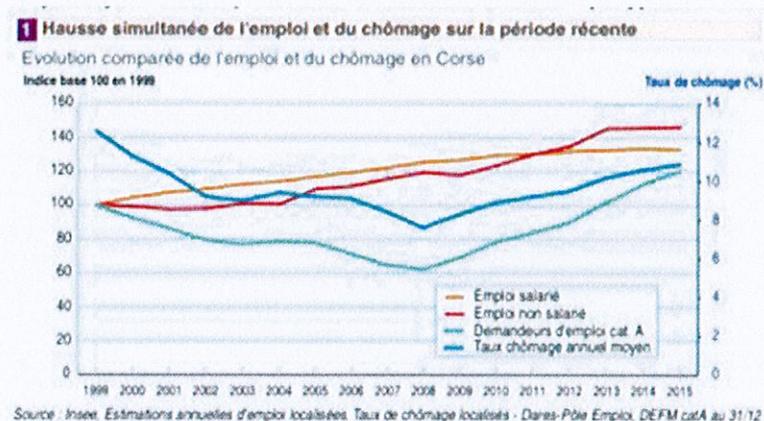
Selon Pôle emploi, la Corse compte à la fin du quatrième trimestre 2018, 22 470 demandeurs d'emplois (données corrigées des variations saisonnières, catégories A, B et C)¹² dont 7 230 personnes inscrites depuis plus d'un an.

L'éloignement durable de l'emploi contribue à la distanciation des demandeurs d'emploi avec les compétences nécessaires à leur employabilité. Il requiert une attention particulière et une approche humaine et individualisée.

■ Le marché du travail n'arrive plus à intégrer le surcroît d'actifs¹³.

Entre 1999 et 2005, l'emploi total progresse plus fortement que la population active, ce qui permet de contenir le chômage. Mais l'emploi salarié ralentit à partir de 2008, tendance qui n'est pas compensée par la création des emplois non-salariés lors de la mise en place du statut d'autoentrepreneur.

Entre 2006 et 2013, alors que l'emploi total continue à augmenter à un rythme lent, la croissance de la population active se poursuit à un rythme plus soutenu. Cela représente un apport de 2600 actifs supplémentaires par an sur le marché du travail, qui est, rappelons-le, fermé et isolé. Le marché du travail insulaire n'arrive manifestement pas à intégrer le surcroît d'actifs.



La situation peut alors paraître paradoxale : malgré l'augmentation du nombre d'emplois, le marché du travail insulaire n'arrive plus à intégrer le surcroît d'actifs. D'une part, il se dégrade en enregistrant 4 000 demandeurs d'emploi supplémentaires, soit une hausse de 31 %, pour un taux de chômage qui se stabilise aux alentours de 10%. D'autre part, le nombre d'emplois augmente : + 14%, soit 15 000 emplois de plus.

Cette situation s'explique par la nature même du marché du travail insulaire fermé et isolé. La Corse étant une île et les échanges avec les régions voisines étant limités, le marché doit en effet s'équilibrer par lui-même. Les Corses ne peuvent pas bénéficier des opportunités d'emploi des bassins voisins, comme cela se passe souvent dans les

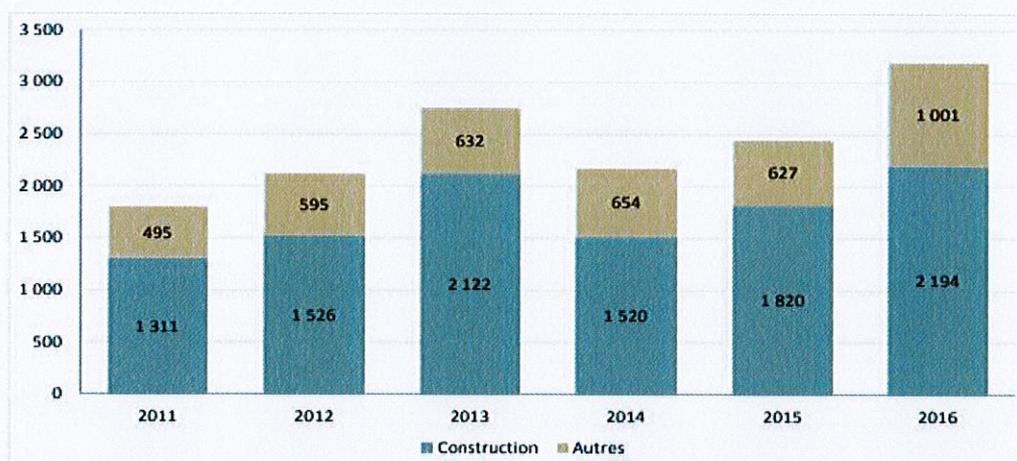
¹² http://corse.direccte.gouv.fr/sites/corse.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/donnees_regionales_corse-4eme_trimestre_2018-2.pdf consultation mars 2019.

¹³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2903950> consultation mars 2019.

zones frontalières. La principale variable d'adaptation du marché du travail réside dans les migrations résidentielles puisque pour travailler en Corse, sauf cas rares, il faut y résider.

■ La présence accrue d'emplois détachés

Le recours aux salariés étrangers détachés, a été multiplié par trois entre 2010 et 2016, passant de 1 016 à 3 195¹⁴. Ce phénomène requiert une attention particulière puisque certains secteurs économiques importants de l'économie insulaire sont concernés. Le bilan de la DIRECCTE publié en 2017, montre que le recours à l'emploi détaché est en constante progression, quel que soit le secteur d'activité. En 2016, à l'échelle de la Corse, le secteur de la construction représente plus de la moitié des emplois détachés (1 803 sur 3 185). Le taux grimpe à plus de 75% à l'échelle du seul département de la Corse-du-Sud.



L'emploi détaché a donc un impact non négligeable sur l'emploi local. Il convient par conséquent, d'être vigilant et de mettre en place des garde-fous afin d'anticiper des risques de contagion aux secteurs porteurs de l'économie insulaire.

Les caractéristiques du tissu productif

■ Des entreprises de très petite taille.

Les grandes entreprises implantées en Corse sont principalement composées d'établissements publics à caractère industriel et commercial, dont le siège social se situe très souvent en Île-de-France. Une grande entreprise est une entreprise qui a au moins 5000 salariés. Soixante-trois grandes entreprises emploient 7900 salariés en Corse (15 % des salariés) et sont présentes dans les secteurs nécessitant de gros

¹⁴ http://corse.directe.gouv.fr/sites/corse.directe.gouv.fr/IMG/pdf/03-2017_bilan_2016_recours_detachement_salaries_etrangers.pdf consultation mars 2019.

investissements ou impliquant la gestion de réseaux (électricité, activités financières et d'assurance, information, communication et transports)¹⁵.

Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4999 salariés. En Corse, une centaine d'entreprises de taille intermédiaire (102) emploient 2400 salariés, soit 5% des emplois salariés marchands non agricoles insulaires¹⁶. Les ETI sont locales à 75%. Elles sont très présentes dans les activités de transport, de santé, d'action sociale, de commerce et de l'agroalimentaire : entreprises de transport aérien et de voyages, sociétés de transport routier, cliniques, grandes surfaces alimentaires et non alimentaires.

1 000 petites et moyennes entreprises (PME) emploient 21 200 salariés, soit 39% des effectifs salariés marchands non agricoles. Enfin 22 700 microentreprises emploient 22 400 salariés, soit 42% des salariés marchands non agricoles de l'île. Les PME et les microentreprises pèsent donc fortement dans l'emploi¹⁷.

Les entreprises artisanales qui représentent en Corse plus de 16% de l'emploi total¹⁸, moteur d'acquisition des compétences et de diffusion des connaissances, sont une force du modèle économique et social insulaire.

Au 31 décembre 2014, la Corse compte ainsi 46 368 établissements. L'agriculture, la sylviculture et la pêche représentent 4,3% des établissements insulaires. L'industrie et la construction représentent respectivement 5,5% et 16,2% des établissements. La part du commerce, des transports et des services divers est, quant à elle, de 62,4%. Enfin, la part des établissements de 1 à 9 salariés, est de 23,7 %.¹⁹

■ Une économie fortement présente renforcée par l'afflux de population ²⁰

L'économie corse est essentiellement présente, c'est-à-dire tournée vers la satisfaction des besoins des populations présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristiques.

Avec 31,4 emplois dits présents pour 100 habitants en 2011 contre 7,9 emplois non-présents pour 100 habitants, la Corse devance largement l'Île-de-France. En 2006, le nombre d'emplois dans cette catégorie, était déjà nettement supérieur à la moyenne française. Entre 2006 et 2011, il a progressé plus vite que la moyenne hors Ile-de-France: + 1,1 emploi pour cent habitant contre + 0,4.

¹⁵ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=6&ref_id=19654 ; étude publiée le 3 avril 2013, consultée en novembre 2016 et en mars 2019

¹⁶ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=6&ref_id=19654 ; étude publiée le 3 avril 2013, consultée en novembre 2016 et en mars 2019

¹⁷ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=6&ref_id=19654 ; étude publiée le 3 avril 2013, consultée en novembre 2016 et en mars 2019

¹⁸ http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/Chiffres_cles/Artisanat/2016-06-Chiffres-cles-artisanat.pdf consultation décembre 2016 et mars 2019.

¹⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=REG-94> consultation décembre 2016 et mars 2019.

²⁰ www.insee.fr/fr/statistiques/1285594 Insee Analyses Corse n°4 - Janvier 2015, consultation mars 2019.

La dominante présentielle dans l'économie insulaire est renforcée par l'arrivée de nouveaux résidents et le flux touristique. En moyenne sur l'année, la population touristique représente 26 % de la population résidant sur l'île, loin devant des régions dont l'économie est marquée par le tourisme, comme la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (12 %).

Le caractère présentiel est une protection en période de crise économique comme ce fut le cas en 2008, mais en cas de reprise, il devient un frein car l'augmentation de l'investissement et des échanges profite davantage aux territoires où l'économie est orientée vers l'exportation. Il est également un risque dans la mesure où il est rattaché à la fréquentation touristique, dépendante de facteurs économiques et politiques extérieurs.

L'agrégation de ces différents facteurs conduit à une situation paradoxale : les Corses rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, alors que dans le même temps, des offres d'emploi restent non pourvues. L'ampleur de ce phénomène est variable selon les points de vue. D'après Pôle emploi, 400²¹ offres d'emplois ne sont pas pourvues et 300 équivalents temps plein (ETP) sont occupés par des salariés détachés²². Le MEDEF, quant à lui, porte à près de 4 000 le nombre d'offres non satisfaites²³, arguant le fait que seules 20% d'entre elles sont gérées par l'établissement public.

La problématique de la formation

La Corse présente un déficit de diplômés²⁴, et, conséquence de la structure de l'emploi et des difficultés à la faire évoluer, lorsqu'ils sont diplômés, les jeunes peinent à trouver des postes à la hauteur de leurs qualifications.

En effet, selon l'étude publiée par le GIP Corse compétences²⁵, 23% des jeunes Corses quittent la formation initiale sans aucun diplôme, contre 18% en France. La proportion de jeunes titulaires d'un CAP, d'un BEP, d'un BP ou d'un Baccalauréat (26,9%) est sensiblement la même qu'en France. La situation est dégradée dans l'enseignement supérieur soit en circuit court de type BTS ou DUT, 8,6% de diplômés, loin du niveau national (13,7%) ; soit pour les études supérieures longues, 4,5% de jeunes Corses sont diplômés contre 7% à l'échelle de la France.

²¹ Pôle emploi, mars 2016. Répartition des offres d'emploi de mars 2015 à février 2016. 400 offres retirées par manque de candidats sur 14 439 offres enregistrées et www.corsematin.com/article/article/la-difficile-equation-entre-loffre-et-la-demande-demploi

²² Pôle emploi, mars 2016. Pour 2015, 2200 contrats de salariés détachés à 28 jours en moyenne équivalent 300 emplois.

²³ www.corsematin.com/article/article/la-difficile-equation-entre-loffre-et-la-demande-demploi

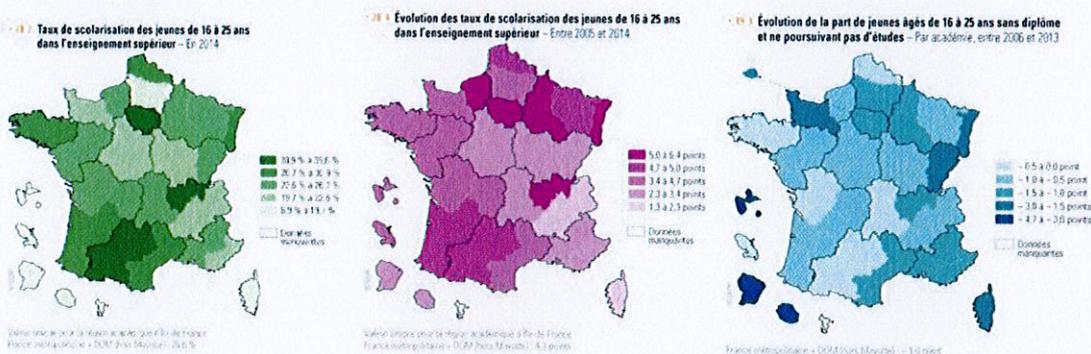
²⁴ Cartographie France par région, <https://statistiques-locales.insee.fr/#bbox=847435,5237327,302814,190368&c=indicator&view=map1> consultation mars 2019 et <http://www.corse-competences.fr/docs/OREFETUDESSECTORIELLES/Region%20Corse.pdf>

²⁵ <http://www.corse-competences.fr/docs/OREFETUDESSECTORIELLES/Region%20Corse.pdf>, page 10.

Niveau de formation des jeunes ayant terminé leurs études (15-24 ans)
Source: INSEE, Recensement de la population 2010

	Région Corse	France métropolitaine
Population des 15-24 ans ayant terminé leurs études	14 241	2 711 663
Dont: sans diplôme (%)	23,0%	18,0%
BEPC, brevet des collèges (%)	10,5%	7,8%
CAP-BEP (%)	26,4%	27,7%
BAC-BP (%)	26,9%	25,8%
Enseignement supérieur court (%)	8,6%	13,7%
Enseignement supérieur long (%)	4,5%	7,0%

Le taux de scolarisation comme la tendance générale à la hausse de la scolarisation des jeunes demeure plus faible en Corse qu'en France métropolitaine pour avoisiner ceux des COM. La part de jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme et ne poursuivant pas d'études, tend pour sa part à décliner mais demeure plus forte que la moyenne²⁶.



Toujours selon le GIP Corse compétences, lorsqu'ils occupent un emploi (32%), les jeunes de 15-24 ans se concentrent pour 48% dans les emplois de commerce, de transports et de services, et pour 17% dans la construction. C'est dire que près de 65% des emplois occupés par les jeunes Corses, sont peu ou pas qualifiés.

Parallèlement, on assiste au rétrécissement du besoin de main d'œuvre peu qualifiée dans les secteurs traditionnels (commerce, BTP) et à l'émergence de nouveaux secteurs impactés par la révolution numérique, qui peinent à développer leurs activités, faute de ressources humaines suffisantes.

Quel que soit le point de vue, il est indispensable de trouver la meilleure adéquation entre la formation et les besoins exprimés par les entreprises.

Les bénéficiaires de la charte

²⁶ Géographie de l'école, 2017, Education nationale, <https://www.education.gouv.fr/cid57105/geographie-de-l-ecole-douzieme-edition-2017.html>.

Les opportunités d'emploi, les offres de formation et les potentialités de développement économique qui existent, doivent bénéficier prioritairement aux personnes qui résident en Corse, celles-ci se définissant :

- Soit parce qu'elles peuvent justifier d'au moins cinq ans de résidence en Corse ; il s'agit des personnes physiques pouvant justifier d'avoir leur foyer ou le lieu de leur séjour principal en Corse, depuis cinq années au moins depuis le 1er janvier de l'année d'imposition ;
- Soit parce qu'elles exercent à titre principal, depuis cinq années au moins au 1er janvier de l'année d'imposition, une activité professionnelle ;
- Soit parce qu'elles ont leurs centres d'intérêts moraux et matériels (CIMM) en Corse²⁷ en présentant un faisceau d'indices concordants, par exemple les personnes qui sont nées en Corse ou qui y ont suivi leur scolarité, celles qui vivent durablement en Corse ou qui y ont habité mais qui ont été contraints de la quitter pour faire des études ou pour des raisons professionnelles, celles qui ont des attaches familiales ou qui sont propriétaires de biens immobiliers y compris en indivision ; la notion de CIMM se mesure à l'attachement d'un territoire qui se construit au fil du temps.

En tout état de cause, les Corses doivent pouvoir travailler dans l'île, y construire leurs projets de vie, sans avoir à choisir entre le chômage, le renoncement à un meilleur emploi ou l'exil. Se résigner à ce dilemme reviendrait à sacrifier les rêves de la jeunesse.

Le cadre de la charte

■ La concertation

Le 29 mars 2016, à l'initiative du Président de l'Assemblée de Corse, un nombre significatif d'acteurs socio-économiques, impliqués dans l'emploi et la formation, se sont mobilisés dans l'objectif d'élaborer une charte en faveur de l'emploi local.

A cette occasion, un certain nombre de problèmes a pu être identifié.

- Il existe des difficultés à identifier les besoins en emplois et en formations, pour les institutions comme pour les personnes à la recherche d'un emploi.

²⁷ La notion de centre d'intérêts matériels et moraux relève de l'évolution de la jurisprudence et du droit de la Fonction publique. Elle sert de fondement à de nombreux avis et décisions. Décret n°78-399 du 20 mars 1978. Décret n°87-482 du 1 juillet 1987. Décret 96-1026 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'Etat et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna. Avis du Conseil d'état n°328510 du 7 avril 1981, n°202074 du 22 mars 1999, n° 296121 du 11 avril 2008, n°304456 du 30 juin 2010. CAA Paris du 22 juin 2004 n°01PA1125. Circulaire du Ministre de la Fonction publique n° 2129 du 3 janvier 2007. Circulaire du Ministère de l'intérieur n°4400 du 14 juin 2014. Loi 2016-483 du 20 avril 2016, Chapitre II, De la mobilité, article 28.

- Les offres de formation doivent mieux coïncider avec les besoins des entreprises et les contraintes des demandeurs d'emploi.

-Le marché du travail n'est pas assez transparent, notamment en termes de centralisation et de partage des informations.

-Les acteurs impliqués sont nombreux et il leur est parfois difficile de travailler ensemble.

-Les besoins du marché de l'emploi sont insuffisamment identifiés et anticipés par rapport aux investissements et aux politiques publiques.

-L'approche prévisionnelle des emplois au niveau institutionnel et au niveau des entreprises, est encore insuffisant.

Le Président de l'Assemblée de Corse a poursuivi la consultation des différents acteurs économiques, associations, représentants consulaires, syndicats de salariés, d'étudiants et patronaux, jusqu'en juillet 2017, date à laquelle une version aboutie a pu être finalisée, étant entendu que la charte demeure un document évolutif. La charte annexée au présent rapport est ainsi le fruit de cette concertation et celle acceptée par les signataires.

Par ailleurs, le Président a souhaité inscrire la problématique de l'emploi dans un travail de prospective sur l'évolution du travail dans la perspective des révolutions numérique et de l'intelligence artificielle²⁸. Les conséquences de ces révolutions seront sans nul doute perçues en Corse. Elles s'ajouteront aux caractéristiques actuelles du marché de l'emploi insulaire et doivent être d'ores et déjà anticipées.

■ Les décisions de l'Assemblée de Corse

La charte s'inscrit également dans le cadre des délibérations de l'Assemblée de Corse, prises pour renforcer le lien social, lutter contre la précarité et le chômage^{29,30}, en faveur de la langue corse et de la préservation du patrimoine foncier³¹.

Elle doit être mise en perspective avec l'émancipation sociale, économique et culturelle de la Corse, dont la stratégie a été fixée dans le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC)³². Le PADDUC propose en effet

²⁸ Réunion conjointe le 12 octobre 2018 des deux commissions ad hoc de l'Assemblée, l'une relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée », l'autre relative au revenu de base, dont le thème était le futur du travail.

²⁹ Délibérations de l'Assemblée de Corse n°17-233 du 28 juillet 2017 et 18-031 du 2 février 2018 portant création de la commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

³⁰ Délibération de l'Assemblée de Corse n° 16-066 du 11 mars 2016 approuvant le principe d'un transfert à la Collectivité Territoriale de Corse des compétences relatives à la formation, à l'insertion et à l'orientation des demandeurs d'emplois et des ressources afférentes.

³¹ Délibération de l'Assemblée de Corse n° 13-096 du 17 mai 2013 approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse. Délibération de l'Assemblée de Corse n° 14-042 du 24 avril 2014 portant sur la protection du patrimoine foncier.

³² Délibération de l'Assemblée de Corse n° 15-236 du 2 octobre 2015 portant approbation du PADDUC.

un modèle s'appuyant sur l'identification, la préservation, la valorisation et la gestion des richesses naturelles, culturelles et patrimoniales, pour développer des activités et créer des emplois, tout en protégeant la Corse et son identité.

■ Le statut fiscal et social

La situation géographique particulière de la Corse, zone insulaire et de montagne³³, qui génère indiscutablement un coût additionnel supporté par les agents économiques et par les Corses, légitime l'existence d'un statut fiscal et social spécifique.

Dès décembre 2015, la Présidence de l'Assemblée a engagé des travaux visant à doter la Corse d'un statut fiscal et social. Dans un premier temps ces travaux ont notamment permis de prouver l'existence d'un différentiel dont souffrent les entreprises corses dans leur réalité d'exploitation. Dans un second temps ont été recueillis durant les avis et propositions des syndicats de salariés et patronaux, des élus et des syndicats agricoles, des chambres consulaires, des organisations de socioprofessionnels, responsables des secteurs d'activités (BTP, tourisme) dans différentes régions de Corse, des experts économistes et fiscalistes. Cette consultation a été synthétisée dans un document qui a été rendu public en octobre 2017.

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les engagements universels

■ Le respect de principes « transversaux »

Tous les signataires de la charte s'engagent en faveur de la mise en pratique d'un certain nombre de principes transversaux.

1/ Langue corse

Les signataires s'engagent notamment à agir afin d'intégrer la dimension de la langue corse dans toutes leurs activités; pour faire de la langue corse une différence compétitive et permettre l'acquisition d'un niveau certifié.

2/ Egalité des femmes et des hommes

³³ Loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, JORF n°0302 du 29 décembre 2016, consultable sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033717812&categorieLien=id>

Ils affirment par ailleurs leur attachement à rendre effectif le principe d'égalité entre les femmes et les hommes³⁴³⁵, dans toutes les étapes de la vie professionnelle : en ne faisant pas de discriminations à l'embauche, en facilitant l'accès à la formation et en veillant à l'absence de différenciation en matière de rémunération et de déroulement de carrière.

3/ Inclusion des personnes en situation de handicap

Ils affirment enfin leur implication pour une société inclusive intégrant notamment les personnes en situation de handicap physique ou mental.

■ **Un engagement moral au titre de la responsabilité sociale et sociétale.**

Les signataires qui marquent leur engagement en faveur de la charte, manifestent leur volonté de travailler ensemble pour contribuer au développement économique et social de la Corse.

■ **Le développement durable**

Le rapport Brundtland en 1987 définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » Le développement durable doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition.

Au titre de la transition écologique, dans laquelle la société corse doit résolument s'engager, considérant qu'il ne peut pas y avoir de contrat social sans développement économique solidaire, le développement durable doit être la condition prioritaire de toute action publique.

■ **Une meilleure coordination des acteurs de l'emploi**

La charte, qui constitue une démarche partenariale, a pour ambition de rationaliser les différentes actions pour un meilleur appariement, sur le marché du travail, entre l'offre et la demande d'emplois, entre les besoins des entreprises et l'offre de formation. Elle se fixe pour objectif de renforcer les liens entre les entreprises, les institutions, les hommes et le territoire. Elle se veut être un outil au service du développement économique, valorisant les talents de la Corse, en favorisant les recrutements locaux.

La charte a vocation à être déclinée dans tous les secteurs et avec tous les acteurs du développement économique et de la formation qui agissent pour l'emploi : les organisations syndicales, patronales et salariales, les chambres consulaires, les

³⁴ L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondateurs de l'Union européenne.

http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/index_fr.htm

³⁵ Signature par la Collectivité de Corse de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale le 8 mars 2019, conformément à la délibération AC 18/171 du 31 mai 2018.

organisations professionnelles, les collectivités locales, les entreprises, les organismes de formations, l'Université, les associations, etc.

Les engagements particuliers

■ Les entreprises, les associations employeurs

- Intégrer la dimension de la langue corse dans la vie de l'entreprise ou des associations et dans toutes leurs activités ; faire de la langue corse une différence compétitive; permettre aux salariés d'acquérir un niveau certifié de corse.

- Favoriser le recrutement des personnes résidant en Corse et dont les compétences sont suffisantes dans le sens où elles correspondent au niveau de diplôme, d'expérience, de qualification ou de formation, suffisant selon des critères librement et préalablement définis par l'employeur pour exercer l'emploi proposé.

- Améliorer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin d'anticiper les besoins de recrutements et les besoins en compétences des salariés.

- Sécuriser les parcours des salariés locaux par le développement des compétences en vue d'accéder à des postes plus qualifiés ou d'encadrement.

- Déposer les offres d'emploi dans un organisme spécialisé afin de développer leurs visibilitées.

- Renforcer la formation en apprentissage et en alternance en particulier des jeunes.

- Mener des actions de communication destinées à favoriser la mise en œuvre de ce dispositif et à le valoriser en incitant leurs sous-traitants, le cas échéant, à recruter des demandeurs d'emploi corses.

- Innover pour favoriser l'embauche de jeunes diplômés corses.

- Conforter les bonnes pratiques.

■ Le secteur public

- Intégrer la langue corse dans toutes les missions de service public, en permettant notamment aux agents d'acquérir un niveau certifié de corse et en mettant en œuvre des planifications linguistiques en interne.

- Favoriser le recrutement des personnes résidant en Corse et dont les compétences sont suffisantes.

- Mener des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, afin d'anticiper les besoins de recrutements et les besoins en compétences des agents.

- Développer la formation des agents et la promotion interne afin de rendre les postes plus qualifiés et d'encadrement supérieur accessibles aux Corses.

- Ouvrir des concours territoriaux.

■ Les collectivités locales, la Collectivité de Corse

- Les collectivités locales, en particulier la Collectivité de Corse, ses agences et ses offices, en fonction de leurs compétences respectives, s'engagent à :

- Promouvoir et faire connaître la charte dans toutes leurs actions, toutes leurs politiques publiques, tous leurs actes qu'ils soient administratifs, juridiques ou financiers ;

- Observer les conventions du « Secteur public » (voir paragraphe précédent) ;

- Respecter les principes universaux que sont l'usage de la langue corse, l'égalité des femmes et des hommes et l'inclusion des personnes en situation de handicap ;

- Agir dans le sens du développement durable en privilégiant par exemple l'achat local et/ou les circuits courts ;

- Adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises ;

- Prendre en considération les révolutions numériques et de l'intelligence artificielle, pour anticiper les évolutions du marché du travail, en faisant de la prospective sur les emplois d'avenir.

■ Les syndicats, les fédérations

- Intégrer la dimension de la langue corse dans les entreprises, dans les secteurs et dans toutes les activités où les syndicats sont présents; encourager notamment les salariés à acquérir un niveau certifié de corse.

- Soutenir, diffuser, promouvoir, auprès de leurs adhérents, la signature de la charte.

- Favoriser la promotion et veiller à la mise en œuvre et à l'effectivité de la charte.

■ Les chambres consulaires

- Promouvoir l'utilisation de la langue corse, sa diffusion et la formation auprès de leurs adhérents.

- Diffuser et promouvoir, auprès de leurs ressortissants, l'engagement en faveur de l'emploi local et la signature de la charte.

- Proposer une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises, à l'évolution du marché de l'emploi et à la situation individuelle du demandeur d'emploi.

■ Les acteurs de la formation

- intégrer la certification en langue corse dans les parcours individualisés de formation.

- Veiller à un meilleur appariement entre l'évolution de la demande d'emplois et l'offre de formation, entre les besoins des entreprises et l'offre de formation ; une offre d'emplois qui permette à ses bénéficiaires d'élever leurs niveaux de compétences et de connaissances, afin d'accéder à des emplois plus qualifiés.

■ Les organismes chargés de la diffusion des offres d'emplois et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés

- Promouvoir la langue corse en proposant systématiquement la certification dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
- Prioriser la diffusion des offres d'emploi à destination des personnes dont les centres des intérêts moraux et matériels sont situés en Corse.
- Professionnaliser les demandeurs d'emploi et veiller au développement de leurs compétences en cohérence avec les besoins identifiés par les entreprises.
- Accompagner les entreprises dans leurs recrutements.
- Traiter les offres d'emploi des entreprises signataires et de leurs sous-traitants en mettant en relation des demandeurs d'emploi de leurs fichiers et en mobilisant celui des autres acteurs.
- Créer des partenariats pour rendre plus accessibles aux demandeurs d'emplois, les opportunités de recrutement local sur tout type de postes notamment d'encadrement.
- Accompagner, en relais d'information et/ou en projet de déclinaison opérationnelle, les propositions validées et portées par les signataires de la charte.
- Favoriser la diffusion de la charte et la valoriser par un retour d'expérience auprès des acteurs socio-économiques et socio-professionnels du territoire.

Le suivi de la charte

■ **Un suivi opérationnel** de la charte devra être mis en place. Il aura pour objectif d'accompagner l'application, d'en faire évoluer les termes si nécessaire ou de mettre en place des groupes de travail, sur des thèmes spécifiques liés à la charte. Il sera assuré par un comité de suivi composé du Président de l'Assemblée de Corse, du Président du Conseil exécutif, du Président du CESEC, du Président de l'ADEC, des Présidents des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, d'un représentant par syndicat de salariés signataires de la charte et de dix représentants des autres signataires de la charte. Le Président de l'Assemblée et le Président du Conseil exécutif de Corse en assureront la co-présidence. . Ce comité se réunira au moins une fois par. Conformément à son caractère évolutif, il pourra adapter et amender la charte.

■ **La charte compte près d'une soixantaine de signataires**³⁶.

Chambre régionale d'agriculture, Chambre d'agriculture de la Haute-Corse, Chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud, Chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute-Corse, Chambre régionale commerce et d'industrie de Corse-du-Sud, Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, Chambre des métiers et de l'artisanat de Corse-du-Sud, Chambre des métiers et de l'artisanat de Haute-Corse.

STC, Union Régionale CFDT.

³⁶ https://www.corse.fr/impiegulocale/Les-signataires-de-la-charte-pour-l-emploi-local-en-Corse_a32.html

Fédération Régionale Corse des Guides Interprètes (FRCGI), Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (UMIH), Cercle des Maisons corse, Syndicats étudiants Cunsulta di a Ghjuventù Corsa, Ghjuventù indipendentista, Ghjuventù paulina.

SISIS, Rocca Transports, Corsalys, ADESSCAS Casa Serena, Centre hospitalier de Sartène, Qwant Music, Sognu di mare, Editions Albiana, Duo Apps, Oscaro, ARSEA, Webzinemaker, 3C Creative Consumer Care publicité, Divabox, Orezza, Scala, Télé paese, SAS Acquaviva, Pasta prod, Voce, E2C, U Teatrinu, A Rinascita, Eaux de Zilia, SARL Artemisia, Ehpas U Serenu, Cercle Athlétique Bastiais, SOLECO, Sitec, Corsica Natura, Rencontres de musiques classiques et contemporaines-Musical RMCC, Entreprise Isula Jet, Commission paritaire sociale des hôtels-café-restaurants de Corse, ASAF, Lega corsa di scacchi, Société Isula distribution, le SMAC, Parc Naturel de Corse, l'ARIA, Femu Qui, Association mobilité solidaire,

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur la Charte en faveur de l'emploi local telle qu'elle est annexée au présent rapport.



ASSEMBLEA DI CORSICA



Cartula Impiegu lucale

Charte pour l'emploi local en Corse in Corsica

**Les signataires, soussignés, s'engagent
pour leur adhésion à la charte en faveur de l'emploi local en Corse.**

PRÉAMBULE

La situation du chômage et de l'emploi est une des principales préoccupations des Corses et une priorité majeure des institutions de la Corse, dans un marché de l'emploi marqué par un certain nombre de caractéristiques propres.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI EN CORSE

Tout d'abord, le poids de l'emploi public est prédominant. Fin 2012, les trois Fonctions publiques, d'Etat, hospitalière et territoriale, comptaient 29 910 agents en Corse, soit 28% de l'emploi salarié, 7 points de plus que le taux national¹. Ce poids a marqué les esprits et les mentalités. Par le passé, il a pu représenter une possibilité de débouché professionnel pour plusieurs générations de Corses, préférant l'emploi public mieux sécurisé et protégé, à l'emploi privé ou à l'entreprise. Or cette source d'emploi est en voie de raréfaction du fait de la pression qui pèse sur les finances publiques. Outre la dématérialisation des actes administratifs qui bouleversera l'accès aux services publics, les trois fonctions publiques seront appelées à évoluer dans les toutes prochaines années. De nombreux départs à la retraite sont à prévoir. En effet, la fonction publique dans sa totalité compte 16,3% de séniors (plus de 55 ans): un salarié sur cinq dans la fonction publique territoriale, 16,4% dans la fonction publique hospitalière et 14,6% dans la fonction publique d'Etat². Cela ne sera pas sans conséquences

sur l'évolution des métiers et des compétences.

Par ailleurs, le modèle économique est fortement dépendant de la saisonnalité, en raison de l'importance du tourisme dans l'économie corse. Avec des dépenses avoisinant les 2,5 milliards d'euros en 2011³ le tourisme pèse près d'un tiers du PIB corse. La fréquentation touristique et les dépenses qui y sont associées, génèrent indéniablement un surplus d'emplois, en moyenne annuelle 11 500 emplois salariés et non-salariés, mais avec une très forte variation. Le volume de l'emploi touristique est multiplié par 3,6 entre le mois de janvier et le mois d'août⁴. Ces métiers et ces carrières, attirent peu les jeunes. Les emplois « saisonniers » se caractérisent à la fois par la non-permanence (durée limitée) et par la récurrence : l'activité à laquelle ils correspondent existe uniquement pendant une période de l'année et se répète chaque année à la même période. Les salariés qui occupent ces emplois font ainsi face à la discontinuité de leur activité et de leurs revenus, voire de leur couverture sociale. Pourtant les emplois de serveur, cuisinier ou aide cuisinier et employé de l'hôtellerie, sont les plus fréquemment recherchés par les employeurs : une offre d'emploi sur quatre déposée à Pôle emploi concerne l'un de ces quatre métiers⁵. Pour les emplois marqués par la saisonnalité, il est donc nécessaire de mettre en place un dispositif de sécurisation du parcours individuel.

¹ Insee Analyses n°3 paru le 17 décembre 2014.

² Insee Analyses n°3 paru le 17 décembre 2014.

³ Insee Dossier Corse, Le poids du tourisme dans l'économie corse, n°2 Octobre 2015.

⁴ Insee Dossier Corse, Le poids du tourisme dans l'économie corse, n°2 Octobre 2015.

⁵ <http://www.corse-competences.fr/docs/OREFETUDESSECTORIELLES/Region%20Corse.pdf>, page 5, consultation mai 2016.

I signatarii, sottusignati, s'impegnanu per l'adesione soia à a cartula, in favore di l'impieggu locale in Corsica.

INTROITU

A situazione di u disimpieggu è di l'impieggu hè una di e principale preoccupazione di i Corsi è una priorità maiò di l'istituzione di a Corsica, in un mercatu di l'impieggu chì palesa un certu tantu di caratteristiche proprie.

E CARATTERISTICHE DI L'IMPIEGU IN CORSICA

A prima caratteristica hè ch'ellu piglia a supra-na l'impieggu publicu. Fine 2012, e trè funzione pubbliche, di Statu, ospitaliera è territoriale, cuntavanu 29910 agenti in Corsica, sia 28% di l'impieggu salariatu, 7 punti di più ch'è u livellu francese¹. Stu pesu hà sculpitu u modu cullettivu di pensà è e mentalità. In u passatu, hà pussutu ripresentà una pussibilità di sboccu prufezionale per parechje generazione di Corsi, chì li paria l'impieggu publicu securizatu megliu è prutettu di più, di pettu à l'impieggu privatu o à l'impresa. Or bè sta fonte d'impieghi stà pè riducesi da l'adebbulita di e finanze pubbliche. Oltre a dematerializzazione di l'atti amministrativi chì scumpiglierà l'accessu à i Servizi publichi, à e trè funzione pubbliche li tuccherà à evulù sti prussimi anni. Nume-rose partenze à a ritirata sò da prevede. Infatti, a Funzione publica in a so totalità conta 16,3% di maiò di più di 55 anni : un salariatu nantu à cinque in a Funzione publica territoriale, 16,4% in a Funzione publica ospitaliera è 14,6% in a Funzione publica di Statu². Tuttu què ùn fermerà micca senza cunsequenze nantu à l'evuluzione di i misteri è di e cumpetenze.

Per altru, u mudellu economicu stà larga-

mente sottumessu à a stagionalità, per via di l'impurtanza di u turisimu in l'ecunomia corsa. Cù spese vicinu à 2,5 miliardi d'euri in u 2011³ u turisimu pesa guasi u terzu di u PIB corsu. A frequentazione turistica è e spese chì ci sò assuciate, pruducenu incuntestabilmente un soprappiù d'impieghi, in media annuale 11 500 impieghi salariati s'è salariati nò, ma cù una variazione furtissima. U volume di l'impieggu turisticu hè multiplicatu da 3,6 trà u mese di ghjennaghju è u mese d'aostu⁴. Sti misteri è ste carriere sò di pocu allusingu pè i giovani. L'impieghi liati à a stagione sò attempu di poca durata è rivenenu ogni annu à listessu periodu. I salariati in quelli impieghi tandu stanu di pettu à a discontinuità di a so attività è di i so rivinuti, o ancu di e so garanzie suciale. Però l'impieghi di servore, cucinaru o aiutu cucinaru è impiegatu d'usteria, sò di regula i più ricircati da l'impiegadori. À u totale un'offerta d'impieggu nantu à quattru posta à Pôle Emploi concerna unu di sti quattru mistieri⁵.

L'impieghi liati à a stagione abbisognanu un dispositivu di securizzazione di i percorsi individuali.

Ci eranu 2200 salariati furesteri staccati in Corsica da ghjennaghju à settembre 2015⁶. Stu prublema dumanda un'attenzione particolare postu chì certi settori ecunomici impurtanti venenu à esse tocchi. Per indettu 13% di i 2200 salariati furesteri staccati sò in u settore usteria, caffè è ristuante (HCR) ; i muradori ripresentanu 24% di l'inseme di i salariati staccati è i piluccheri 15%. Hè a prova, da

2200 salariés étrangers détachés ont été recensés en Corse de janvier à septembre 2015⁶. Ce problème requiert une attention particulière puisque certains secteurs économiques importants sont particulièrement touchés. A titre d'exemple 13% des 2200 salariés étrangers détachés sont dans le secteur hôtel, cafés et restaurants (HCR) ; les maçons et les coiffeurs représentent respectivement 24% et 15% de l'ensemble des salariés détachés.

C'est la preuve d'une part de l'impact important de l'emploi détaché sur l'emploi local et d'autre part des risques de contagion aux secteurs porteurs de l'économie, si des garde-fous ne sont pas mis en place.

Enfin selon les derniers chiffres du chômage de Pôle emploi, la Corse compte fin novembre 2016, 22 343 demandeurs d'emplois (données corrigées des variations saisonnières, catégories A, B et C). Ce nombre augmente de 0,5 % sur trois mois (soit +122 personnes) ; il progresse de 2,0 % sur un mois et recule de 0,6 % sur un an. Ce chiffre s'établissait à 21 960⁷ fin septembre 2016. Il était de 12 900 en 2008⁸. Le nombre d'allocataires du RSA est en augmentation constante passant de 6211 en juin 2009 à 8584 en décembre 2015⁹.

L'éloignement durable de l'emploi contribue à la distanciation des demandeurs d'emploi avec les compétences nécessaires à leur employabilité. Dans le même temps, on assiste à un rétrécissement du besoin de main d'œuvre peu qualifiée dans les secteurs traditionnels (commerce, BTP) et à l'émergence de nouveaux secteurs impactés par la révolution numérique qui peinent à développer leurs activités faute de ressources humaines suffisantes.

LES CARACTÉRISTIQUES DU TISSU PRODUCTIF

Le tissu productif insulaire est composé de nombreuses entreprises de très petite taille.

Les grandes entreprises implantées en Corse, sont principalement composées d'établissements publics à caractère industriel et commercial, dont le siège social se situe très souvent en Île-de-France. Une grande entreprise est une entreprise qui a au moins 5000 salariés. Soixante-trois grandes entreprises emploient 7900 salariés en Corse (15 % des salariés) et sont présentes dans les secteurs nécessitant de gros investissements ou impliquant la gestion de réseaux (électricité, activités financières et d'assurance, information, communication et transports)¹⁰.

Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés. En Corse, une centaine d'entreprises de taille intermédiaire (102) emploient 2 400 salariés, soit 5% des emplois salariés marchands non agricoles insulaires¹¹. Les ETI sont locales à 75%. Elles sont très présentes dans les activités de transport, de santé, d'action sociale, de commerce et de l'agroalimentaire : entreprises de transport aérien et de voyages, sociétés de transport routier, cliniques, grandes surfaces alimentaires et non alimentaires.

1 000 petites et moyennes entreprises (PME) emploient 21 200 salariés, soit 39% des effectifs salariés marchands non agricoles. Enfin 22 700 microentreprises emploient 22 400 salariés, soit 42% des salariés marchands non agricoles de l'île. Les PME et les microentreprises pèsent donc fortement dans l'emploi¹².

⁶ Source Pôle Emploi Corse- Unité territoriales de la DIRECCTE.

⁷ http://corse.direccte.gouv.fr/sites/corse.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/corse_11_2016.pdf consultation janvier 2017. http://corse.direccte.gouv.fr/sites/corse.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/corse_09_2016.pdf consultation novembre 2016.

⁸ Source : Pôle emploi – Dares, STMT, traitement DR Pôle emploi – Direccte Corse. Demandeurs d'emploi de catégories A, B et C. 22 391 est le chiffre net après corrections des variations saisonnières qui sont fortes en Corse. Les données brutes avant corrections font apparaître un nombre de demandeurs d'emplois de 25 580 alors qu'en pleine saison touristique le chiffre tombe à environ 18 000. Le seul chiffre retenu par l'INSEE, la DIRECCTE et Pôle Emploi, pour établir la réalité du nombre de chômeurs et refléter la situation de l'emploi en Corse, est donc le chiffre net, corrigé des variations saisonnières.

⁹ www.data.caf.fr/categorie/statistiques/allocations-et-prestations-de-services/solidarite-et-insertion/RSA-par-Caf-et <https://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/donnees-statistiques/solidarite-et-insertion>, consultation mai 2016.

una parte di u chjoccu impurtante di l'impiegu staccatu nantu à l'impiegu lucale è da una antra parte di i risichi d'appigliu pè i settori valenti di l'ecunomia, s'è omu ùn si dà capu à parà stu fenomenu.

Infine secondu l'ultimi sciffri di u disimpiegu di Pôle emploi, a Corsica conta, fine di novembre di u 2016, 22 343 dumandadori d'impiegu (dati curretta di e variazioni stagionali, categorie A, B è C). Issu numeru cresce di 0,5 % nantu à trè mesi (sia + 122 persone). Colla di 2,0 % nantu à un mese è cala di 0,6 % nantu à un annu. Fine di settembre di u 2016 7 stu sciffru si stabilia à 21 960⁷. Era di 12 900 in u 2008⁸. U numeru d'allucatarii di u RSA hè in crescita costante, passendu da 6211 di ghjugu di u 2009 à 8584 di dicembre di u 2015⁹.

À durallila troppu a disucupazione cagiuneghja una perdita di cumpetenze chì toglie ogni pussibilità di ritornu à l'impiegu. Attempu, vene più schersu u bisognu di manu d'opera qualificata pocu in i settori tradiziunali (cummerciu, BTP) mentre ch'elli affaccanu settori novi impattati da a revuluzione numerica chì strazianu à sviluppà l'attività soie causa ch'elle ùn ci bastanu e risorse umane dispunibile.

E CARATTERISTICHE DI U TISSUTU PRUDUTTIVU

U tissutu pruduttivu isulanu hè fattu pè u più di piccule imprese.

In Corsica l'imprese maiò sò principalmente stabilimenti pubblici industriali è cumerciali chì a so sede suciale si trova spessu in Ile-de-France. Un'impresa maiò hè un' impresa chì impiega almenu 5 000 salariati. Sessantra

trè imprese maiò impieganu 7 900 salariati in Corsica (15 % di i salariati). Sò presente in i settori ch'abbisognanu investimenti maiò, liati à a gestione di e rete (elettricità, attività finanziarie è d'assicurazione, infurmazione, comunicazione è trasportu)¹⁰.

Un'impresa di dimensione mezzana hè un'impresa chì impiega trà 250 è 4 999 salariati In Corsica, un centu d'imprese mezzane (102) impieganu 2 400 salariati, sia 5 % di l'impieghi salariati mercanti agriculi micca di l'isula¹¹. L'imprese mezzane sò lucale à 75%. Sò presente assai in l'attività di u trasportu, di a salute, di l'azione suciale, di u cummerciu è di l'agroalimentariu : imprese di trasportu aereu è di viaghji, sucetà di trasportu stradale, cliniche, magazenai maiò di alimentazione o micca.

1 000 piccule è medie imprese impieganu 21 200 salariati, sia 39 % di l'effettivi salariati mercanti agriculi micca. Infine 22 700 microimprese impieganu 22 400 salariati, sia 42% di i salariati mercanti agriculi micca di l'isula. Isse duie categorie piglianu dunque una parte maiò in l'impiegu¹².

L'imprese artigianale chì ripresentanu in Corsica più di 16 % di l'impiegu totale¹³, sò un motore per l'acquistu di cumpetenze è un puntellu di u mudellu ecunomicu è suciale isulanu. U 31 di dicembre 2014, a Corsica cuntava cusì 46 368 stabilimenti. L'agricultura, a silvicoltura è a pesca ripresentanu 4,3% di i stabilimenti isulani, l'industria è a costruzzione 5,5% è 16,2 %. Per altru, a parte di u cummerciu, di i trasporti è di i servizii diversi hè di 62,4%. Infine, a parte di i stabilimenti impiighendu da 1 à 9 salariati hè di 23,7 %¹⁴.

⁹ www.data.caf.fr/categories/statistiques/allocations-et-prestations-de-services/solidarite-et-insertion/RSA-par-Caf et <https://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/donnees-statistiques/solidarite-et-insertion>, consultation mai 2016.

¹⁰ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=6&ref_id=19654 ; étude publiée le 3 avril 2013, consultée en novembre 2016.

¹¹ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=6&ref_id=19654 ; étude publiée le 3 avril 2013, consultée en novembre 2016

¹² http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=6&ref_id=19654 ; étude publiée le 3 avril 2013, consultée en novembre 2016

¹³ http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/Chiffres_cles/Artisanat/2016-06-Chiffres-cles-artisanat.pdf consultation décembre 2016.

¹⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=REG-94> consultation décembre 2016.

Les entreprises artisanales qui représentent en Corse plus de 16% de l'emploi total¹³, moteur d'acquisition des compétences et de diffusion des connaissances, sont une force du modèle économique et social insulaire.

Au 31 décembre 2014, la Corse compte ainsi 46 368 établissements. L'agriculture, la sylviculture et la pêche représentent 4,3% des établissements insulaires. L'industrie et la construction représentent respectivement 5,5% et 16,2% des établissements. La part du commerce, des transports et des services divers est, quant à elle, de 62,4%. Enfin la part des établissements de 1 à 9 salariés, est de 23,7 %¹⁴.

LA PROBLÉMATIQUE DE LA FORMATION

La Corse est un territoire qui présente un déficit de diplômés¹⁵, et, conséquence de la structure de l'emploi, lorsqu'ils sont diplômés, les jeunes peinent à trouver des postes à la hauteur de leurs qualifications.

En effet, selon l'étude publiée par le GIP Corse compétences¹⁶, 23% des jeunes Corses quittent la formation initiale sans aucun diplôme, contre 18% en France. La proportion de jeunes titulaires d'un CAP, d'un BEP, d'un BP ou d'un Baccalauréat (26,9%) est sensiblement la même que sur le continent. La situation est dégradée dans l'enseignement supérieur soit en circuit court de type BTS ou DUT, 8,6% de diplômés, loin du niveau national (13,7%); soit pour les études supérieures longues, 4,5% de jeunes corses sont diplômés contre 7% à l'échelle de la France.

Toujours selon cette étude, lorsqu'ils occupent un emploi (32%), les jeunes de 15-24 ans se concentrent pour 48% dans les emplois de commerce, de transports et de services, et pour

17% dans la construction. C'est dire que près de 65% des emplois occupés par les jeunes Corses, sont peu ou pas qualifiés.

L'agrégation de ces différents facteurs, conduit à une situation paradoxale : les Corses rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, alors que dans le même temps, selon « Pôle emploi », 400¹⁷ offres d'emplois ne sont pas pourvues et que 300 équivalents temps plein (ETP) sont occupés par des salariés détachés¹⁸.

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA CHARTRE

Les opportunités d'emploi, les offres de formation et les potentialités de développement économique qui existent, doivent bénéficier prioritairement à ceux qui possèdent leurs centres d'intérêts moraux et matériels en Corse¹⁹ : par exemple ceux qui sont nés en Corse ou qui y ont suivi leur scolarité, ceux qui vivent durablement en Corse ou qui y ont habité, mais qui ont été contraints de la quitter pour faire des études ou pour des raisons professionnelles ; ceux qui ont des attaches familiales ou qui sont propriétaires de biens immobiliers y compris en indivision. Les Corses doivent pouvoir travailler dans l'île, y construire leur projet de vie, sans avoir à choisir entre le chômage, le renoncement à un meilleur emploi ou l'exil. Se résigner à cela reviendrait à sacrifier les rêves de la jeunesse.

LE CADRE DE LA CHARTRE

• La concertation

Le 29 mars 2016, à l'initiative du Président de l'Assemblée de Corse, un nombre significatif d'acteurs socio-économiques, impliqués dans l'emploi et la formation, se sont mobilisés dans l'objectif d'élaborer une charte en faveur de l'emploi local.

¹³ Chiffres disponibles sur www.statistiques-locales.insee.fr/cartographie/ESL_CT_cartethematique.asp?nivgeo=REG2016&submit=Ok / cartographie France par région, consultation mai 2016.

¹⁶ <http://www.corse-competences.fr/docs/OREFETUDESSECTORIELLES/Region%20Corse.pdf>, page 10, consultation mai 2016.³ Insee Dossier Corse, Le poids du tourisme dans l'économie corse, n°2 Octobre 2015.

¹⁷ Pôle emploi, mars 2016. Répartition des offres d'emploi de mars 2015 à février 2016. 400 offres retirées par manque de candidats sur 14 439 offres enregistrées.

¹⁸ Pôle emploi, mars 2016. Pour 2015, 2200 contrats de salariés détachés à 28 jours en moyenne équivalent 300 emplois

A PRUBLEMATICA DI A FURMAZIONE

A Corsica hè un territoriu chì pate una mancanza maiò di diplomati¹⁵. L'impiegù hè strutturatu ind'un modu tale chì, diplomati ch'elli sò, i giovani anu di li guai à truvà i posti à parzu à e so qualifiche.

Difatti sicondu un studiu publicatu da u GIP Corse Compétences¹⁶ 23% di i giovani Corsi cappianu a furmazione iniziale senza nisun diploma, contru à 18% in Francia. A prupurzione di giovani titolari d'un CAP, d'un BEP, d'un BP o d'un bascigliè (26,9%) hè guasi listessa chè in cuntinente. L'affari vanu mezu chè à a traversa in l'insignamentu superiore, o sia in ciculu cortu di generu BTS o DUT, 8,6% di diplomati, bellu sottu à u livellu naziunale (13,7%), o sia per i studii superiori longhi, 4,5% di giovani Corsi venenu diplomati contru à 7% à u livellu di a Francia.

Sempre secondu issu studiu, quand'elli occupanu un impiegù (32%), i giovani di 15-24 anni si cuncentregghjanu in l'impieghi di cummerciu, di trasporti è di servizii, è per 17% in a custruzione. Volesi di chì à u minimu 65% di l'impieghi occupati da i giovani Corsi sò qualificati pocu o micca.

L'aggrazzulata di tutti issi fattori cunduce à una situazione paradussale : i Corsi scontranu e difficoltà d'accessu à l'impiegù, puru chì attempu, secondu Pôle emploi, 400¹⁷ offerte d'impiegù ùn sò pruviste micca è chì 300 equivalenti tempu pienu (ETP) stanu occupati da salariati staccati¹⁸.

I BENEFIZIARI DI A CARTULA

L'opportunità d'impieghi, l'offerte di furmazione è e potenzialità di sviluppu economicu esistenu. S'agisce di fà ne benefizià in priorità

quelli chì i so centri d'interessi murali è materiali sò in Corsica¹⁹ : per esempiu quelli chì sò nati in Corsica o chì ci anu seguitatu a so scolarità; quelli chì ci campanu o chì ci anu campatu da longu tempu ma chì sò stati custrretti à disvità la per fà studii o per cagione prufeziunale ; quelli chì ci anu a famiglia o chì sò pruprietarii di bè immobiliari cumpresu ci quelli in indivisu. I Corsi devenu pudè travaglià in l'isula, custruice ci u so prugettu di vita, senza avè da sceglie trà u disimpiegù, u rinunziamentu à un impiegù più bonu o l'esiliu. Rassignà si à quessa, seria quant'è sacrificà i sogni di a ghjuventù.

U QUATRU DI A CARTULA

• A cuncertazione

U 29 di marzu di u 2016 à l'invitu di u Presidente di l'Assemblea di Corsica, un numeru significativu d'attori sucioeconomici, impegnati in l'impiegù è a furmazione, si sò dati di manu per cuncipisce una cartula in favore à l'impiegù lucale.

A st'occasione, si sò pussuti identificà parechji problemi.

- L'impresu anu di li guai à sprime i so bisogni in impieghi è in furmazione.
- L'offerte di furmazione si devenu scuntrà cù i bisogni di l'intraprese.
- U mercatu di u travagliu ùn hè micca abbastanza trasparente, principalmente in termini di centralizazione è di spartera di l'infurmazione.
- I bisogni di u mercatu di l'impiegù ùn sò nè identificati, nè anticipati di pettu à l'investimenti è à e pulitiche pubbliche.
- Avvicinata previsiunale di l'impieghi ùn ci n'esiste, nè à livellu istituziunale, nè à livellu di l'impresu.

¹⁹ La notion de centre d'intérêts matériels et moraux relève de l'évolution de la jurisprudence et du droit de la Fonction publique. Elle sert de fondement à de nombreux avis et décisions. Décret n°78-399 du 20 mars 1978. Décret n°87-482 du 1 juillet 1987. Décret 96-1026 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'Etat et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna. Avis du Conseil d'état n°328510 du 7 avril 1981, n°202074 du 22 mars 1999, n°296121 du 11 avril 2008, n°304456 du 30 juin 2010. CAA Paris du 22 juin 2004 n°01PA1125. Circulaire du Ministre de la Fonction publique n° 2129 du 3 janvier 2007. Circulaire du Ministère de l'intérieur n°4400 du 14 juin 2014. Loi 2016-483 du 20 avril 2016, Chapitre II, De la mobilité, article 28.

A cette occasion, un certain nombre de problèmes a pu être identifié.

- Il y a des difficultés à identifier les besoins en emplois et en formations, pour les institutions comme pour les personnes à la recherche d'un emploi.

- Les offres de formation doivent mieux coïncider avec les besoins des entreprises et les contraintes des demandeurs d'emploi.

- Le marché du travail n'est pas assez transparent, notamment en termes de centralisation et de partage des informations.

- Les acteurs impliqués sont nombreux et il leur est parfois difficile de travailler ensemble.

- Les besoins du marché de l'emploi sont insuffisamment identifiés et anticipés par rapport aux investissements et aux politiques publiques.

- L'approche prévisionnelle des emplois au niveau institutionnel et au niveau des entreprises, est encore insuffisant.

• **Les décisions de l'Assemblée de Corse**

La charte s'inscrit également dans le cadre des délibérations de l'Assemblée de Corse, prises en faveur de la langue corse et de la protection du patrimoine foncier ²⁰.

Elle doit être mise en perspective avec l'émancipation sociale, économique et culturelle de la Corse, dont la stratégie a été fixée dans le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) ²¹.

Le PADDUC propose en effet un modèle s'appuyant sur l'identification, la préservation, la valorisation et la gestion des richesses naturelles, culturelles et patrimoniales, pour développer des activités et créer des emplois, tout en protégeant la Corse et son identité.

• **Le statut fiscal et social**

La situation géographique particulière de la Corse, zone insulaire et de montagne ²², qui génère indiscutablement un coût additionnel supporté par les agents économiques et par les Corses, légitime l'existence d'un statut fiscal et social spécifique.

UNE MEILLEURE COORDINATION DES ACTEURS DE L'EMPLOI

La charte, qui constitue une démarche partenariale, a pour ambition de rationaliser les différentes actions pour un meilleur appariement, sur le marché du travail, entre l'offre et la demande d'emplois, entre les besoins des entreprises et l'offre de formation. Elle se fixe pour objectif de renforcer les liens entre les entreprises, les institutions, les hommes et le territoire. Elle se veut être un outil au service du développement économique, valorisant les talents de la Corse, en favorisant les recrutements locaux.

La charte a vocation à être déclinée dans tous les secteurs et avec tous les acteurs du développement économique et de la formation qui agissent pour l'emploi : les organisations syndicales, patronales et salariales, les chambres consulaires, les organisations professionnelles, les collectivités locales, les entreprises, les organismes de formations, l'Université, les associations, etc.

UN ENGAGEMENT SUR DES « PRINCIPES HORIZONTAUX »

Tous les signataires de la charte s'engagent en faveur de la mise en pratique d'un certain nombre de principes horizontaux.

Les signataires s'engagent notamment à agir afin d'intégrer la dimension de la langue corse dans toutes leurs activités; pour faire de la langue corse une différence compétitive et permettre l'acquisition d'un niveau certifié.

Ils affirment par ailleurs leur attachement à rendre effectif le principe d'égalité entre les femmes et les hommes ²³, dans toutes les étapes de la vie professionnelle : en ne faisant pas de discriminations à l'embauche, en facilitant l'accès à la formation et en veillant à l'absence de différenciation en matière de rémunération et de déroulement de carrière.

Les signataires qui marquent leur engagement en faveur de la charte, manifestent leur volonté de travailler ensemble pour contribuer au développement économique et social de la Corse.

• **E decisione di l'Assemblea di Corsica**

A cartula si scrive dinò in u quattru di e deliberazione di l'Assemblea di Corsica, pigliate à prò di a lingua corsa è di a prutezzione di u patrimoni fundiariu²⁰.

Deve esse messa in prospettiva cù l'emancipazione suciale, economica è culturale di a Corsica, chì a strategia hè stata fissata in u Pianu d'asestu è di sviluppu à longu andà di a Corsica (PADDUC).¹⁷

U PADDUC prupone infatti un mudellu chì s'arremba à l'identificazione, a preservazione, a valorizzazione è a gestione di e ricchezze naturale, culturale è patrimoniale, per sviluppu attività è creà impieghi, prutegendu attempu a Corsica è a so identità.

• **U statutu fiscale è suciale**

L'isulanità è a situazione particolare di a Corsica²², chì inginereghjanu, senza ch'omu a possa nigà un costu addizionale supportatu da l'agenti economici è da i Corsi, rendenu leghjittima l'esistenza d'un statutu fiscale è suciale specificu.

UNA CUURDINAZIONE OTTIMA DI L'ATTORI DI L'IMPIEGU

A cartula chì custituisce una dimarchja partenariale, hà per ambizione di raziunalizà l'azione diverse per un appaghjamentu più bonu, nantu à u mercatu di u travagliu, di l'offerta cù a dumanda d'impieghi, di i bisogni di l'intraprese cù l'offerta di furmazione. Si dà per scopu di rinfurzà e leie trà l'intraprese, e stituzione, l'omi è u territoriu. Vole fà da attrazzu à prò di u sviluppu economicu, da valu-

rizà i talenti presenti in Corsica è da favurizà i ricrutamenti lucali.

A Cartula hè cuncipita da esse adattata à tutti i settori, incù tutti l'attori di u sviluppu economicu è di a furmazione chì agiscenu per l'impiegu : i sindacati patrunali è quelli di i salariati, e camere cunsulare, l'organizzazione prufezionale, e cullettività lucale, l'impresu, l'organismi di furmazione, l'Università, l'associ, ecc.

UN IMPEGNU NANTU À « PRINCIPII ORIZZONTALI »

Tutti i signatarii di a cartula s'impegnanu per a messa in pratica di parechji principii urizzontali.

I signatarii s'impegnanu principalmente à agisce per integrà a dimensione lingua corsa in tutte e so attività, per fà di a lingua corsa una sferenza cumpetitiva è permette l'acquistu d'un livellu certificatu.

Per altru, s'impegnanu à rende effettivu u principiu d'ugualità trà donne è omi²³, in tutte e tappe di a vita prufezionale : ùn fendu micca discriminazione à l'impiegu, facilitendu l'accessu à a furmazione è curendu ch'ellu ùn ci sia sfarenziatione in materia di remunerazione è di sbucinà di carriera.

I signatarii chì l'adesione soia custituisce un impiegu à prò di a cartula, manifestanu a so vulintà di travaglià insemi per cuntribuisce à u sviluppu economicu è suciale di a Corsica.

²⁰ Délibération de l'Assemblée de Corse n° 13-096 du 17 mai 2013 approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse. Délibération de l'Assemblée de Corse n° 14-042 du 24 avril 2014 portant sur la protection du patrimoine foncier.

²¹ Délibération de l'Assemblée de Corse n° 15-236 du 2 octobre 2015 portant approbation du PADDUC.

²² LOI n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, JORF n°0302 du 29 décembre 2016, consultable sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033717812&categorieLien=id>

²³ L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondateurs de l'Union européenne. http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/index_fr.htm

CHARTRE EN FAVEUR DE L'EMPLOI LOCAL EN CORSE

Il est convenu ce qui suit.

La situation du chômage et de l'emploi est une des principales préoccupations des Corses et une priorité majeure des institutions de la Corse, dans un marché de l'emploi et avec un tissu productif marqués par un certain nombre de caractéristiques propres.

La Corse est un territoire qui présente un déficit en ce qui concerne les diplômés et, conséquence de la structure de l'emploi, lorsqu'ils sont diplômés, les jeunes peinent à trouver des postes à la hauteur de leurs qualifications. Dans le même temps, selon « Pôle emploi », 400 offres d'emplois ne sont pas pourvues et que 300 équivalents temps plein (ETP) sont occupés par des salariés détachés.

La charte, qui constitue une démarche partenariale, a pour ambition de rationaliser les différentes actions pour un meilleur appariement, sur le marché du travail, entre l'offre et la demande d'emplois, entre les besoins des entreprises et l'offre de formation. Elle se fixe pour objectif de renforcer les liens entre les entreprises, les institutions, les hommes et le territoire.

Elle se veut être un outil au service du développement économique, valorisant les talents de la Corse, en favorisant les recrutements locaux. Les opportunités d'emploi, les offres de formation et les potentialités de développement économique qui existent, doivent en effet bénéficier prioritairement à ceux qui possèdent leurs centres d'intérêts moraux et matériels en Corse: par exemple ceux qui sont nés en Corse ou qui y ont suivi leur scolarité, ceux qui vivent durablement en Corse ou qui y ont habité, mais qui ont été contraints de la quitter pour faire des études ou pour des raisons professionnelles; ceux qui ont des attaches familiales ou qui sont propriétaires de biens immobiliers y compris en indivision. Les Corses doivent pouvoir travailler dans l'île, y construire leur projet de vie, sans avoir à choisir entre le chômage, le renoncement à un meilleur emploi ou l'exil. Se résigner à cela reviendrait à sacrifier les rêves de la jeunesse.

La charte a vocation à être déclinée dans tous les secteurs et avec tous les acteurs du développement économique et de la formation qui agissent pour l'emploi: les organisations syndicales, patronales et salariales, les chambres consulaires, les organisations professionnelles, les collectivités locales, les entreprises, les organismes de formations, l'Université, les associations, etc.

La charte s'inscrit dans le cadre de la concertation initiée le 29 mars 2016 par le Président de l'Assemblée de Corse, des délibérations de l'Assemblée de Corse en faveur de la langue corse et de la protection du patrimoine foncier et de l'élaboration en cours d'un statut fiscal et social pour la Corse.

Tous les signataires de la charte s'engagent en faveur de la mise en pratique d'un certain nombre de principes horizontaux tels que la promotion de la langue corse ou l'égalité entre les femmes et les hommes. Les signataires manifestent ainsi leur volonté de travailler ensemble pour contribuer au développement économique et social de la Corse.

CARTULA PER L'IMPIEGU LUCALE IN CORSICA

Hè cunvenutu ciò chì hè scrittu quì sottu.

A situazione di u disimpiegu è di l'impiegu hè una di e principale preucupazione di i Corsi è una priurità maiò di l'istituzione di a Corsica, in un mercatu di l'impiegu è un tissutu pruduttivu chì palesa un certu tantu di caratteristiche proprie.

A Corsica hè un territoriu chì pate una mancanza maiò di diplomati. U impiegu hè strutturu ratu ind'un modu tale chì, diplomati ch'elli sò, i giovani anu di li guai à truvà i posti à paru à e so qualifiche.

Attempu, secondu Pôle emploi, 400¹² offerte d'impiegu ùn sò pruviste micca è 300 equivalenti tempu pienu (ETP) stanu occupati da salariati staccati¹³.

A cartula chì cunstituisce una dimarchja partenariale, hà per ambizione di raziunalizà e sferente azione per un appaghjamentu più bonu, nantu à u mercatu di u travagliu, di l'offerta cù a dumanda d'impieghi, di i bisogni di l'intraprese cù l'offerta di furmazione.

Si fissa per scopu di rinfurzà e leie trà l'intraprese, e stituzione, l'omi è u territoriu.

Vole fà da attrazzu à prò di u sviluppu economicu, da valurizà i talenti presenti in Corsica è da favurisce i riclutamenti lucali.

L'opportunità d'impieghi, l'offerte di furmazione è e potenzialità di sviluppu economicu chì esistenu devenu benefizià in priurità à quelli chì i so centri d'interessi murali è materiali sò in Corsica¹⁵ : per esempiu quelli chì sò nati in Corsica o chì ci anu seguitatu a so scularità; quelli chì ci campanu o chì ci anu campatu da longu tempu ma chì sò stati custretti à disvità la per fà studii o per cagione prufeziunale ; quelli chì ci anu a famiglia o chì sò proprietarii di bè immobiliari cumpresu ci quelli in indivisu. I Corsi devenu pudè travaglià in l'isula, custruice ci u so prugettu di vita, senza avè da sceglie trà u disimpiegu, u rinunziamentu à un impiegu più bonu o l'esiliu. Rassignà si à quessa, seria quant'è sacrificà i sogni di a ghjuventù.

A Cartula hè cuncipita da esse adattata à tutti i settori, cù tutti l'attori di u sviluppu economicu è di a furmazione chì agiscenu per l'impiegu : i sindacati patrunali è quelli di i salariati, e camare cunsulare, l'organizzazione prufeziunale, e cullettività lucale, e imprese, l'urganissimi di furmazione, l'Università, l'associ, ecc.

A Cartula si scrive in u quattru di a cuncertazione iniziata u 29 di marzu di u 2016 da u Presidente di l'Assemblea di Corsica, di e deliberazione d l'Assemblea di Corsica in favore di a lingua corsa, di a prutezzione di u patrimoniu fundiaru è di l'elaborazione di un statutu fiscale è suciale pè a Corsica.

Tutti i signatarii s'impegnanu per a messa in pratica di parechji principii orizzontali, cum'è a prumuzione di a lingua corsa o a parità trà e donne è l'omi.

I signatarii manifestanu cusì a so vulintà di travaglià insieme per cuntribuisce à u sviluppu economicu è suciale di a Corsica. Tutti i signatarii s'impegnanu in favore di a messa in pratica di parechji principii orizzontali, cum'è a prumuzione di a lingua corsa o a parità trà e donne è l'omi. I signatarii manifestanu cusì a so vulintà di travaglià insieme per cuntribuisce à u sviluppu economicu è suciale di a Corsica.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

- **Les entreprises, les associations employeurs**

- Favoriser le recrutement de ceux qui ont leurs centres d'intérêts moraux et matériels en Corse et dont les compétences sont suffisantes. Les compétences suffisantes correspondent au niveau de diplôme, d'expérience, de qualification ou de formation, suffisant pour exercer l'emploi proposé.
- Conforter les bonnes pratiques.
- Intégrer la dimension de la langue corse dans la vie de l'entreprise ou des associations et dans toutes leurs activités ; faire de la langue corse une différence compétitive; permettre aux salariés d'acquérir un niveau certifié de corse.
- Innover pour favoriser l'embauche de jeunes diplômés corses.
- Renforcer la formation en apprentissage et en alternance en particulier des jeunes.
- Améliorer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin d'anticiper les besoins de recrutements et les besoins en compétences des salariés.
- Déposer les offres d'emploi à un organisme afin de développer leurs visibilitées.
- Sécuriser les parcours des salariés locaux par le développement des compétences en vue d'accéder à des postes plus qualifiés ou d'encadrement.
- Mener des actions de communication destinées à favoriser la mise en œuvre de ce dispositif et à le valoriser en incitant leurs sous-traitants, le cas échéant, à recruter des demandeurs d'emploi corses.

- **Le secteur public**

- Favoriser le recrutement de ceux dont les centres d'intérêts moraux et matériels sont situés en Corse et dont les compétences sont suffisantes.
- Intégrer la langue corse dans toutes les missions de service public, en permettant notamment aux agents d'acquérir un niveau certifié de corse et en mettant en œuvre des planifications linguistiques en interne.
- Mener des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, afin d'anticiper les besoins de recrutements et les besoins en compétences des agents.
- Développer la formation des agents et la promotion interne afin de rendre les postes plus qualifiés et d'encadrement supérieur accessibles aux Corses.
- Ouvrir des concours régionaux.

- **Les syndicats, les fédérations**

- Pour les fédérations et les syndicats patronaux, sectoriels ou de branches : soutenir, diffuser, promouvoir, auprès de leurs adhérents, la signature de la charte.
- Pour les syndicats de salariés, dans les entreprises, organismes, administrations où ils sont présents : favoriser la promotion et veiller à la mise en œuvre et à l'effectivité de la charte.
- Agir afin d'intégrer la dimension de la langue corse dans les entreprises, dans les secteurs et dans toutes les activités où les syndicats sont présents; encourager notamment les salariés à acquérir un niveau certifié de corse.

IMPEGNI DI I SIGNATARI

• **L'impresu, l'associ**

- Favurisce u ricrutamentu di quelli chì i so centri d'interessu murali è materiali sò situati in Corsica, à cumpetenze bastevule. E cumpetenze bastevule currispondenu .
- Sviluppà e pratiche bone
- Integrà a dimensione di a lingua corsa in la vita di l'impresa o di l'associu è in tutte e so attività ; fà di a lingua corsa una sfarenza cumpetitiva ; permette à i salariati d'acquistà un livellu certificatu di corsu.
- Innuvà da favurisce ch'elli sianu impiegati i giovani diplomati corsi.
- Sviluppà a furmazione in amparera è in alternanza, in particolare pè i giovani
- Migliurà a gestione previsiunale di l'impieghi è di e cumpetenze per anticipà i bisogni di riclutamentu insieme à i bisogni in cumpetenze di i salariati.
- Dipusità l'offerte d'impiegu ind'un urganisimu cù u fine di sviluppà a so visibilità
- Sicurizà i parcorsi di i salariati lucali sviluppandu e cumpitenze chì li ghjuveranu da ghjunghje à posti qualificati di più o puru d'inquatramentu.
- Cunduce azione di cumunicazione da favurisce a messa in opera di issu dispusitivu è à valurizà lu incitendu i so sottuttrattadori, in casu mai, à ricrutà dumandadori d'impiegu corsi.

• **U settore publicu**

- Favurisce u ricrutamentu di quelli chì i so centri d'interessu murali è materiali sò situati in Corsica, à cumpetenze bastevule.
- Integrà a lingua corsa in tutte e missione di serviziu publicu, permettendu principalmente à l'agenti d'acquistà un livellu certificatu di corsu è mettendu in opera, à l'internu, pianificazione linguistiche.
- Cunduce azione di gestione previsiunale di l'impieghi è di e cumpetenze, da anticipà i bisogni di riclutamentu è i bisogni in cumpetenze di l'agenti.
- Sviluppà a furmazione di l'agenti è a prumuzione interna per rende i posti più qualificati è d'inquatramentu superiore accessibili à i Corsi.
- Apre cuncorsi regionali.

• **I sindacati, e federazione**

- Per e federazione è i sindacati patrionali, setturiali o di branca : sustene, difende, prumove a signatura di a cartula ind'è i so aderenti ;
- Per i sindacati di salariati, in l'impresu, urganisimi, amministrazione duv'elli sò presenti : favurisce a prumuzione è curà a messa in opera è l'effettività di a cartula.
- Agisce per integrà a dimensione di a lingua corsa in l'intraprese, in i settori è in tutte l'attività duve i sindacati sò presenti; incuragisce principamente i salariati à acquistà un livellu certificate di corsu.

- **Les chambres consulaires**

- Diffuser et promouvoir, auprès de leurs ressortissants, l'engagement en faveur de l'emploi local et la signature de la charte.
- Proposer une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises, à l'évolution du marché de l'emploi et à la situation individuelle du demandeur d'emploi.
- Promouvoir l'utilisation de la langue corse, sa diffusion et la formation auprès de leurs adhérents.

- **Les acteurs de la formation**

- Veiller à un meilleur appariement entre la demande d'emplois et l'offre de formation, entre les besoins des entreprises et l'offre de formation ; une offre d'emplois qui permette à ses bénéficiaires d'élever leurs niveaux de compétences et de connaissances, afin d'accéder à des emplois plus qualifiés.
- La certification en langue corse devra être systématiquement intégrée dans les parcours individualisés de formation.

- **Les organismes chargés de la diffusion des offres d'emplois et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés**

- Prioriser la diffusion des offres d'emploi à destination des personnes dont les centres des intérêts moraux et matériels sont situés en Corse.
- Promouvoir la langue corse en proposant systématiquement la certification dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
- Professionnaliser les demandeurs d'emploi et veiller au développement de leurs compétences en cohérence avec les besoins identifiés par les entreprises.
- Accompagner les entreprises dans leurs recrutements.
- Traiter les offres d'emploi des entreprises signataires et de leurs sous-traitants en mettant en relation des demandeurs d'emploi de leurs fichiers et en mobilisant celui des autres acteurs.
- Créer des partenariats pour rendre plus accessibles aux demandeurs d'emplois, les opportunités de recrutement local sur tout type de postes notamment d'encadrement.
- Accompagner, en relais d'information et/ou en projet de déclinaison opérationnelle, les propositions validées et portées par les signataires de la charte.
- Favoriser la diffusion de la charte et la valoriser par un retour d'expérience auprès des acteurs socio-économiques et socio-professionnels du territoire.

SUIVI DE LA CHARTRE

Les signataires s'engagent pour une durée de deux ans à compter de la signature. Un point d'étape sera fait à la fin de la première année d'existence de la charte pour en faire le bilan qualitatif et quantitatif. Ce bilan sera rendu public. Un suivi opérationnel de la charte est mis en place. Il aura pour objectif d'accompagner l'application, d'en faire évoluer les termes si nécessaire ou de mettre en place des groupes de travail, sur des thèmes spécifiques liés à la charte. Il sera assuré par un comité composé des signataires de la charte. Ce comité de suivi

- **E camare consulare**
 - Difende è prumove, ind'è i so aderenti, l'impegnu in favore di l'impieggu lucale è a signatura di a Cartula.
 - Prupone un'ufferta di furmazione adattata à i bisogni di l'intraprese, à l'vuluzione di u mercatu di l'impieggu è à a situazione individuale di u dumandadore d'impieggu.
 - Prumove l'adopru di a lingua corsa, a so difusione è a furmazione ind'è i so aderenti.

- **L'attori di a furmazione**
 - Curà ch'ellu ci sia un appaghjamentu più bonu trà a dumanda d'impieghi è l'offerta di furmazione, trà i bisogni di l'intraprese è l'offerta di furmazione; un'offerta d'impieghi chì permitti à i so beneficiarii d'inalzà i so livelli di cumpetenze è di cunniscenze, per accede à impieghi qualificati di più.
 - A certificazione in lingua corsa puderia esse sistematicamente integrata in i percorsi individuali di furmazione.

- **L'organismi incaricati di a difusione di l'offerte d'impieghi è di l'accompagnamentu di i dumandadori d'impieghi è di i salariati.**
 - Dà a priurità à a difusione di l'offerte d'impieghi in direzione di persone chì i so centri d'interessi murali è materiali sò situati in Corsica.
 - Prumove a lingua corsa prupunendu sistematicamente a certificazione in l'accompagnamentu di i dumandadori d'impieghi..
 - Prufeziunalizà i dumandadori d'impieghi è curà u sviluppu di e so cumpetenze in cuerenza cù i bisogni identificati da l'intraprese.
 - Accompagnà l'intraprese in u so riclutamentu.
 - S'agisce di trattà l'offerte d'impieghi di l'intraprese signatarie è di i so sottuttrattadori mettendu in rilazione dumandadori d'impieghi di i so schedarii è mubilizendu quellu di l'altri attori.
 - Serianu definite mudalità specifiche è persunalizate cù ogni impresa, secondu i so bisogni è a so urganizazione, tenendu contu di e custrizione d'ogni parte cuntrattante
 - Creà partenariati per rende accessibile di più à i dumandadori d'impieghi, l'opportunità di ricrutamenti lucali nantu à ogni tippu di postu, principalmente d'inquattramentu.
 - Accompagnà, in locu d'infurmazione è/o in prugettu di declinazione operaziunale, e pruposte, validate è purtate da i signatarii di a cartula.
 - Favurisce a difusione di a cartula è valorizà la per mezu d'un ritornu di sperienza da a parte di l'attori socioeconomici è socioprufeziunali di u territoriu.

SEGUITU DI A CARTULA

I signatarii s'impegnanu per una durata di dui anni dopu signata a cartula. Un primu puntu serà fattu à a fine di a prima annata d'esistenza di a cartula per fà ne u bilanciu quantitativu è qualitativu. Issu bilanciu serà publicatu.

Un seguitu uperaziunale di a cartula hè messu in piazza. Averà per fine d'accompagnà l'appiegazione, fà ne evulvi i termini s'ella hè necessaria o mette in piazza gruppi di travagliu nantu à i temi specifichi liati à a cartula. Serà assicuratu da un cumitatu cumpostu da signatarii di a cartula. Issu cumitatu di seguitu si aduniscerà almenu una volta à l'annu à

se réunira au moins une fois par an à l'initiative du Président de l'Assemblée de Corse qui en assurera la présidence.

Toute nouvelle adhésion sera formalisée par la signature de la charte qui vaudra contrat d'engagement.

La charte pourra donner lieu, avec les signataires qui le souhaiteront, à des partenariats renforcés.

SIGNATAIRES

.....

le 2017

l'iniziativa di u Presidente di l'Assemblea di Corsica chì n'assume a presidenza.
Ogni adesione nova serà furmalizata da a signatura di a cartula chì valerà da impegnu.
A cartula puderà inginerà partenariati rinforzati cù i signatarii chì a brameranu.

SIGNATARIII

.....

udi u 2017

Accusé de réception

Objet	ADOPTION DE LA CHARTE EN FAVEUR DE L'EMPLOI LOCAL EN CORSE
Identifiant acte	02A-200076958-20190523-035132-DE
Identifiant interne	035132
Date de réception par la préfecture	4 juin 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	23 mai 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3

[Fermer](#)